

M. Blenkarn: Je suis déçu que la Chambre ne veuille pas que j'explique ma position en tant que député qui représente des gens qui vivent dans une région urbaine. Il me semble que les régions urbaines du Canada se font quelquefois malmenés en cet endroit.

Je suis déçu que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ait suggéré à Votre Honneur qu'il devrait intervenir. J'étais sur le point de souligner à la Chambre que ceux qui vivent dans les régions urbaines du Canada savent apprécier la position de ceux qui vivent dans les régions rurales. J'ai parfaitement compris dans le discours du président du Conseil privé (M. MacEachen) que toute la question du remaniement de la carte électorale était renvoyée aux oubliettes. Les efforts qui ont été accomplis d'année en année, d'un recensement à l'autre, pour faire face à la croissance de la population et aux changements dans la distribution de cette population, efforts qui ont eu pour point culminant la loi adoptée en 1964, doivent être anéantis.

Un certain nombre de questions difficiles ont été exposées à la Chambre; en premier lieu la question de faire modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique au sujet de la représentation minimum que chaque province devrait avoir. J'ai fait une suggestion plus tôt sur la manière dont on pourrait procéder. On s'est également demandé si les commissions indépendantes avaient correctement exécuté leur travail en conformité de l'article 13 b) de la loi. Ont-ils vraiment tenu compte de l'article 13 b) dans certaines régions du Canada? Il devrait s'agir là d'une question relativement facile à déterminer pour la Chambre. Le président du Conseil privé affirme que le bill dont nous sommes saisis, en imposant un délai, résoudra cette difficulté. Je n'en suis pas si sûr, mais du moins c'est une tentative pour le faire.

On a déclaré un certain nombre de fois au cours du débat que les députés ne représentent pas du tout les gens, mais bien des territoires. Je vous répète, monsieur l'Orateur, ce que j'ai déjà déclaré au cours du débat en deuxième lecture. Je ne représente pas plus des superficies de terrain, des immeubles d'appartements ou des pistes d'aérodromes que le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) ne représente les régions de l'Ontario appelées cantons. Il représente des électeurs tout comme moi.

Les citoyens sont prêts à admettre que les dimensions de certaines circonscriptions urbaines créent effectivement des difficultés et que la variation autorisée de 25 p. 100 en constitue la solution. C'est ce que prévoit la loi et c'est ce que nous devrions faire. Mais il semble que les habitants de certaines régions soient mécontents de cette disposition. D'après eux, comme leur collectivité a toujours été représentée par un député, il convient qu'il en soit toujours ainsi à l'avenir, un point c'est tout. Même si leur collectivité ne présente pas le même degré de croissance que le reste du Canada ou ne prend pas de l'expansion dans les mêmes proportions, ils estiment avoir toujours droit à la même représentation.

Cela revient à dire qu'il faudrait augmenter considérablement le nombre des députés après chaque recensement décennal car, comme je l'ai déjà signalé au cours de ce débat, notre population a doublé depuis 1940. En suivant ce principe, si en 1940 nous avions commencé avec 245 députés, la Chambre en comprendrait aujourd'hui 590. Ce n'est donc pas une solution.

Nous tous ici aimons le statu quo. En général, nous avons tous tendance à être bien pensants. Nous ne désirons pas vraiment apporter trop de changement. Mais notre société évolue. Les gens quittent les campagnes ou,

Remaniement de la carte électorale—Suspension

plutôt, notre augmentation démographique se retrouve dans nos villes. Et cette augmentation est énorme. Nous ne trouverons pas de solution à ce dilemme en ignorant tous les efforts et toutes les énergies dépensées depuis la Confédération à la mise au point d'une mesure de remaniement électoral équitable qui serait effectué par une commission indépendante simplement parce que certains députés prétendent qu'ils risqueraient d'avoir davantage de travail et à représenter un plus grand nombre de concitoyens. C'est ainsi. Le Canada se développe. Les députés auront à représenter davantage de gens et à travailler plus dur. Une des raisons pour lesquelles le remaniement électoral est nécessaire est de mieux répartir la charge de travail.

Ce ne sont ni les arbres, ni les rivières, ni les rivages, ni les routes qui écrivent des lettres, mais bien les gens, ceux qui veulent faire connaître leur opinion. Dire maintenant que les gens de certaines parties du pays ont moins de plaintes à formuler, parce qu'ils vivent entassés dans des gratte-ciel, c'est un pur non-sens. Je peux comprendre les ennuis qu'éprouvent les députés dont les circonscriptions augmentent en étendue. Il va de soi que leur volume de travail augmentera. Vu que ma circonscription, comme d'autres d'ailleurs, perdra en étendue, mon volume de travail diminuera dans la même proportion. Mais c'est ainsi que vont les choses au Canada.

Notre pays prend de l'expansion. Si l'on veut réduire les répercussions d'une plus grande charge de travail, ce n'est sûrement pas en augmentant le nombre de députés de cette Chambre. Non, monsieur l'Orateur, il faut, pour résoudre ce problème, procurer aux députés actuels les mécanismes et l'aide technique dont ils auront de plus en plus besoin. Le chef du Parti Crédit social, par exemple, représente une vaste circonscription rurale. Qu'y a-t-il de mal à ce qu'on lui fournisse gratuitement un avion qui lui permettrait de parcourir sa circonscription et de visiter ses commettants? Ne serait-ce pas là ce que nous devrions faire? Qu'y a-t-il de mal à ce qu'il bénéficie du meilleur système téléphonique possible pour communiquer avec ses électeurs? C'est peut-être de cette façon que nous devrions régler le problème. Il nous dit que sa circonscription s'étend d'un côté sur une distance de 600 milles et que de l'autre, la distance est également très marquée. Il lui faut 15 jours pour la parcourir. Nous devons lui faciliter la tâche. Cela peut être accompli aisément à l'ère moderne des transports rapides.

● (2030)

En nous débarrassant de la loi existante, et nous nous en débarrassons avec l'eau de la baignoire, nous indiquons que tous nos efforts au cours des années 60, les années du gouvernement Pearson, pour organiser la répartition des sièges en toute impartialité, pour se débarrasser de l'arbitraire dans le découpage des circonscriptions ont été gaspillés. Il est évident que nous sommes disposés à retourner à l'ancienne situation, aux influences politiques. On parlait naguère de découpage arbitraire, on l'appelle maintenant l'apport politique.

Ces ennuis nous assaillent depuis l'époque de la confédération. On peut lire le genre de discours qui ont été prononcés à ce sujet dans les éditions du *hansard* des années précédentes. Ils ont été prononcés au moment de l'adoption du projet de loi. Il est probable que le genre de discours que je prononce actuellement l'a été auparavant. Je me souviens avoir lu, durant ma jeunesse, des discours du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui représentait à ce moment-là Lake Centre. Il a